# Bloc 2 | Santé-sécurité au travail

**Recommandation du comité synthèse**

Le comité synthèse recommande l’adoption de la proposition 2.2 telle quelle :

|  |
| --- |
| **2.2 QUE le Conseil central du Montréal métropolitain‒CSN** participe activement aux campagnes d’éducation populaire en matière de santé et de sécurité du travail et invite ses syndicats affiliés à faire de même ; |

Tous les ateliers l’ont recommandée sans amendement.